



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social :

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

Siège administratif :

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

Décision du Président

N° DEC-2022-24-1-1

Date : 11/10/2022

Objet : Autorisation de signature de la décision de résiliation du marché 2021-01 : organisation de séjours de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans (lots 2 et 3) attribués à Nouvelle Aventure Junior.

VU

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu la délibération D-2021-97-1-1 du 8 avril 2021 attribuant les lots 2 et 3 du marché relatif à l'organisation de séjours de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans à Nouvelle Aventure Junior ;

Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne


DECIDE

De résilier les lots 2 et 3 du marché relatif à l'organisation de séjours de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans. Cette résiliation est prise en application de l'article 14-1 du cahier des clauses administratives particulières : résiliation pour motif d'intérêt général sans indemnisation des lots 2 et 3.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,
Paul-Marie BLANC



| | |
|---|--|
| <i>Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :</i> | |
| <i>Expédiée à la Préfecture le :</i> | |
| <i>Mise en ligne sur le site internet le :</i> | |